

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Projet de loi RIPOST : une menace pour l'avenir de la Douane

Le projet de loi RIPOST, tel qu'il est actuellement envisagé, suscite une vive inquiétude pour l'avenir et la cohérence des missions de la Douane.

En confiant à la police et à la gendarmerie des prérogatives historiquement dévolues aux douaniers — notamment en matière de contrôle en zone frontalière, dans les ports et les aéroports — ce texte remet en cause l'équilibre des compétences entre administrations. La CFTC-Douanes considère que cette évolution pose plusieurs problèmes majeurs.

D'abord, elle fragilise l'identité même du métier douanier. Les contrôles douaniers ne se limitent pas à des actes techniques : ils reposent sur une expertise spécifique, construite dans la durée, fondée sur l'analyse des flux, la connaissance des marchandises et des risques. Cette compétence ne peut être transposée mécaniquement à d'autres forces sans perte d'efficacité.

Ensuite, ce projet introduit un risque de dilution des responsabilités. Multiplier les acteurs sur un même champ d'intervention peut nuire à la lisibilité de l'action publique, générer des chevauchements et affaiblir la chaîne décisionnelle, au détriment de l'efficacité globale de la lutte contre les trafics.

Par ailleurs, dans un contexte où la Douane est appelée à jouer un rôle stratégique renforcé, notamment au niveau européen, ce choix apparaît contradictoire. Plutôt que de consolider ses moyens et ses missions, l'État semble en organiser le contournement.

Enfin, la CFTC rappelle que la complémentarité entre services ne doit pas se traduire par une substitution. La coopération interservices est essentielle, mais elle doit respecter les compétences de chacun et s'appuyer sur un renforcement, et non un affaiblissement, des administrations spécialisées.

La CFTC-Douanes appelle donc à une révision du projet de loi RIPOST afin de garantir le maintien des prérogatives douanières, la reconnaissance de l'expertise des agents et une véritable ambition pour l'avenir de la Douane.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.